



CHAMPIONNAT NATIONAL CYCLO-CROSS

FSGT

BÉZIERS

21-22 JANVIER 2023

Restauration sur place



Béziers Méditerranée Cyclisme



à BEZIERS les 21 et 22 janvier 2023

Le mot de la Présidente du Comité



Le Comité de L'Hérault et le club Béziers Méditerranée Cyclisme ont le plaisir de recevoir le Fédéral De cyclocross 2022 FSGT

L'Hérault terre de cyclisme , accueillera le 22janvier 2023 sur la plaine des jeux de MONT-FLOURES Les pratiquants FSGT de cyclocross .

Après le Fédéral route du mois de Juillet 2022 , nous avons l'honneur d'organiser une nouvelle fête du vélo

Sportivement

La Présidente

Maryse Laussel

à BEZIERS les 21 et 22 janvier 2023

Le mot du président du BMC



Quel honneur pour le B M C d'avoir été choisi pour accueillir les Championnats Nationaux FSGT 2022 de Cyclo cross.

Bien entendu, rien de possible sans le soutien de Mayse Laussel Présidente du comité départemental de la FSGT 34, sans le soutien de Frédéric Deruchi Président de la commission cycliste Hérault et sans Hérault Sport pour leur soutien logistique.

Merci également à Monsieur le Maire de Béziers M. Menard et à M. Ange-li délégué aux sports de la ville de Béziers pour leur aide et soutien à l'organisation d'un tel événement sur Béziers.

Le circuit, tracé dans un magnifique complexe, est vraiment idéal pour désigner le champion ou la championne de chaque catégorie, du plus Jeune au plus ancien. Sur les 2 jours, ce sont près de 450 coureurs, 50 Bénévoles et au total environ 1500 personnes qui seront présentes pour cet événement.

Alors, soyez les bienvenus dans notre beau département de l'Hérault, ou tout sera fait pour que votre séjour soit le plus agréable possible.

Enfin, bravo à tous les bénévoles qui œuvrent pour le club tout au long de la saison, bravo à tous nos coureurs et merci à tous nos partenaires.

Bonne chance à tous les participants.

Vive le cyclisme.

Le Président du BMC. Perfecto RODRIGUEZ

à BEZIERS les 21 et 22 janvier 2023

ACCES

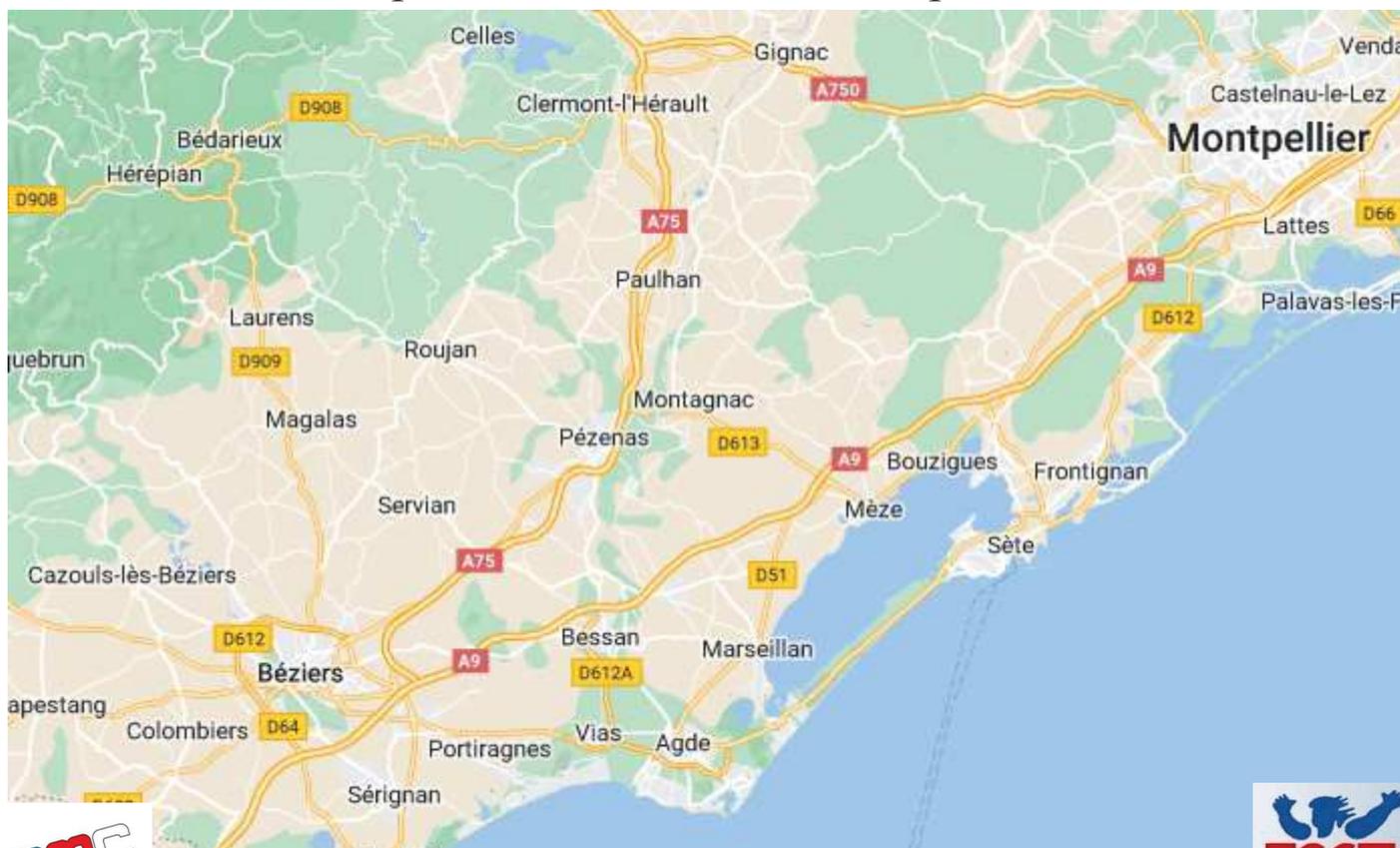


Venant du nord A 75 sortie 63 puis N9 puis Rte Pézenas puis D 612 B puis D11 / D64

Ou A 75 puis A 9 Sortie ouest N° 36 puis D 64

Venant du sud A 9 Sortie ouest N° 36 puis D 64

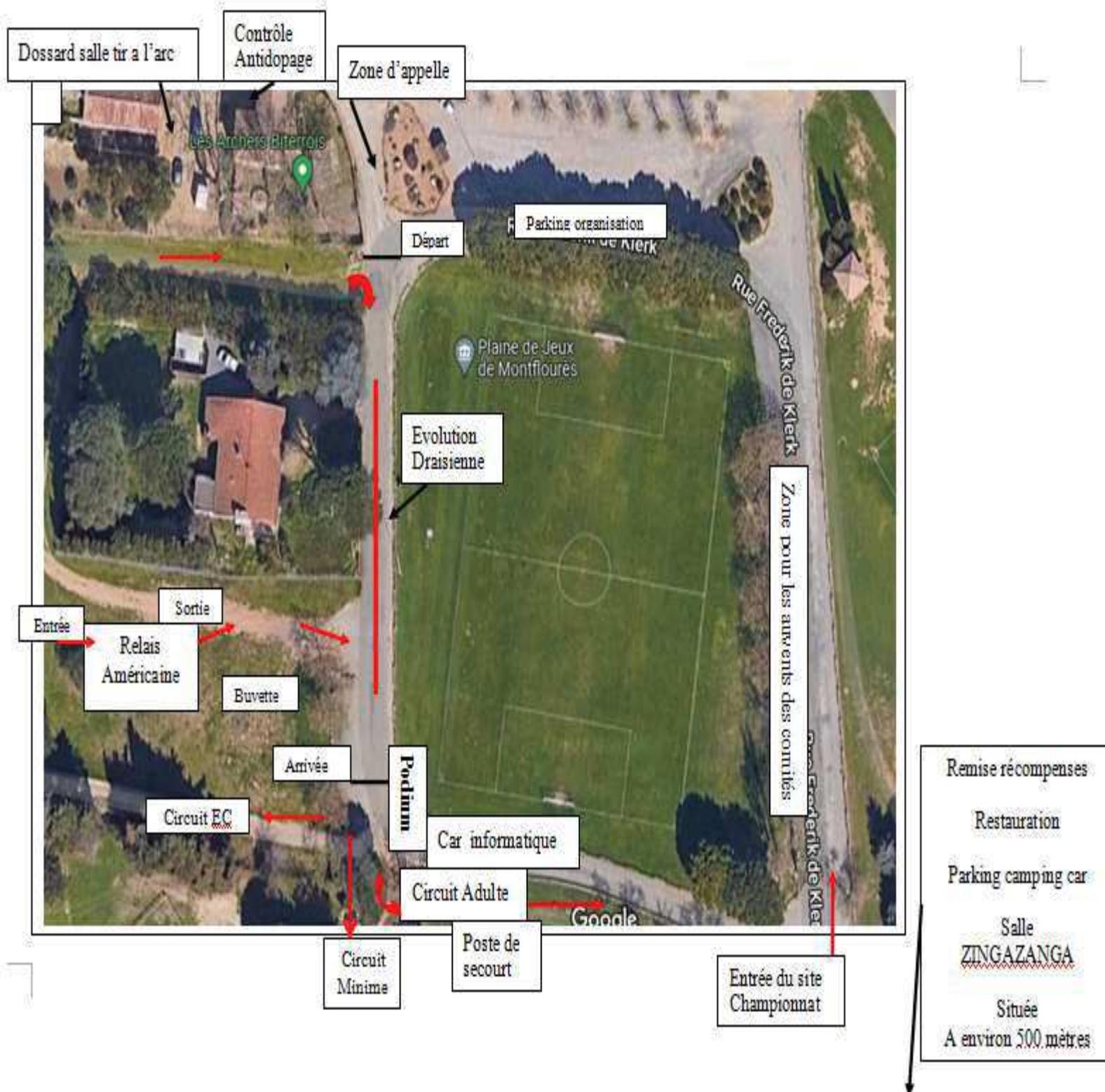
Venant de l'ouest A 61 puis A 9 Sortie ouest N° 36 puis D 64



à BEZIERS les 21 et 22 janvier 2023

ACCES





à BEZIERS les 21 et 22 janvier 2023

ACCUEIL SUR LE SITE – RETRAIT DES DOSSARDS

L'accueil des participants et le retrait des dossards et transpondeurs se feront:

à la Salle du Tir a l'Arc

(un chèque de 70 € par transpondeur)

- Le samedi 21 janvier de 10 heures à 13 heures:
École de vélo, américaine, minime et cadets
- Le samedi 21 à partir de 13h30 à 17 h30 pour les catégories:
Anciens, Vétérans, Juniors et Espoirs.
- Le dimanche 22 janvier de 8 heures à 9 heures les catégories:
Anciens, Vétérans, Juniors et Espoirs.
- Le dimanche 22 janvier de 9 heures à 12 heures les catégories:
Supers Vétérans, Féminines Seniors

Les réunions d'informations :

Le samedi 21 janvier à 11h15 à la salle du tir a l'arc

Le dimanche 22 janvier à 8h15 à la salle du tir a l'arc

à BEZIERS les 21 et 22 janvier 2023

INFORMATIONS

REPAS

SALLE ZINGAZANGA

- Les repas du samedi midi seront servis de 10h30 à 13h30
- Le repas festif du samedi soir sera servi de 19h30 à 20h30
- Les repas du dimanche midi seront servis de 10h30 à 14h30

RECOMPENSES

La remise des maillots et des bouquets se fera à la salle **ZINGAZANGA**:

- Pour les épreuves du samedi à partir de 17h30
- Pour les épreuves du dimanche à partir de 17h00 au cours de la cérémonie de clôture

CAMPING CAR

- Sur parking face à la salle **ZINGAZANGA**

- Aire Priée du Domaine de Mi-Côte
510 Traves de Colombiers 34500 Béziers
+33 4 67 28 85 73



STATIONNEMENT

A l'extérieur du site, plusieurs parking.

Il est prévu pour les comités un emplacement à l'intérieur pour les tonnelles (un autocollant sera remis pour pouvoir accéder à cet emplacement).

à BEZIERS les 21 et 22 janvier 2023

PROGRAMME DU SAMEDI 21/01/2023

11h00 – 13h00 : Accueil / retrait des dossards catégories: École de cyclisme / Minimes / Cadets / Américaine

13h30 – 17h30 : Accueil / retrait des dossards pour les catégories: Juniors / Espoirs / Vétérans / Anciens

12h30 : Réunion d'information des Comités :

10h30 – 13h30 : Repas du midi en salle sur réservation

15h30 : Goûter pour les écoles de vélo

16h30 : Reconnaissance et officialisation du circuit

Entre 17h30 et 18h00 : Podiums des épreuves: École de vélo, Minimes, Cadets, Américaine.

(La cérémonies pouvant être avancée)

19h00 – 20h00 : Repas du soir en salle sur réservation

COURSES

(mise en grille 15minutes avant les départs) :

-11h45 : École de cyclisme ;

-Pucerons G/F 11h45

- Moustiques G/F : 12h00

- Poussins G/F : 12h30

- Pupilles G/F : 13h00

- Benjamins G/F : 13h30

14h00 : Minimes G/F 20mn

14h30 : Cadettes et Cadets 30mn

15h30 à 16h30 : Américaine 60mn

à BEZIERS les 21 et 22 janvier 2023

PROGRAMME DU DIMANCHE 22/01/2023

De 8h00 à 9h00 Accueil / retrait des dossards pour les catégories: Anciens, Vétérans, Juniors et Espoirs.

De 09h00 à 12H00 : retrait des dossards pour les catégories : Féminines / Super Vétérans / Seniors

8h45 Réunion d'information des Comités

10h30 – 14h30 : Repas du midi en salle sur réservation

Entre 17h00 et 17h30 : Podiums des épreuves de la journée et cérémonie de clôture

COURSES

(mise en grille 15 minutes avant les départs) :

09h015 Espoirs 50mn

09h017 Juniors 40mn

10h15 Vétérans 45mn

11h15 Anciens 40mn

12h15 Super Vétérans 40mn

13h30 Féminines 30mn

14h30 Seniors 50mn

à BEZIERS les 21 et 22 janvier 2023



11:24 HD M CIRCUIT 34 %

← Béziers Cyclocross

Parking officiel

Plaine de Je de Montflourès

Départ

Arrivée

Emplacements Tonnelles Comités

D64

École primaire Nelson Mandela

Google

Plus lente Plus rapide

EMC BEZIERS ÉQUIPE CYCLISTE

FSGT

FSGT HERAULT Commission cycliste

CHAMPIONNAT FEDERAL DE CYCLO CROSS
SAMEDI 21 et DIMANCHE 22 JANVIER 2023 à BEZIERS (34)

RESTAURATION - RESERVATION

COMITE :

RESPONSABLE :

NOM : Prénom

Adresse :

SAMEDI MIDI	SAMEDI SOIR REPAS FESTIF	DIMANCHE MIDI
<p align="center">Buffet Entrées: jambon blanc, oeufs durs, tomates, salade, concombres, radis, anchoiade et légumes crus, mozzarella</p> <p align="center">Plat: Suprême de volaille & pâtes Fromage Fruits & Dessert lacté 1 bouteille eau</p>	<p align="center">PAELLA DESSERT</p>	<p align="center">Buffet Entrées: jambon blanc, oeufs durs, to- mates, salade, concombres, radis, anchoiade et légumes crus, mozzarella</p> <p align="center">Plat: Cuisse de poulet & riz aux champignons Fromage Fruits & Dessert lacté 1 bouteille eau</p>

Samedi 21 janvier 2023

Midi 10h30 à 13h30 Nombre Adulte (.....) x 20.00 euros.....

Nombre Enfant moins de 12 ans (.....) x 12.00 euros.....

Soir 19h30 à 20h30 Nombre Adulte (.....) x 20.00 euros.....

Nombre Enfant moins de 12 ans (.....) x 12.00 euros.....

Dimanche 22 janvier 2023

Midi 10h00 à 14h30 Nombre Adulte (.....) x 20.00 euros.....

Nombre Enfant moins de 12 ans (.....) x 12.00 euros.....

Vin non compris.

Pas d'achat de repas sur place.

Total€

RESERVATION :

Afin que les repas soient pris en compte, les réservations doivent être accompagnées du chèque de règlement établi à l'ordre du : BMC

A retourner avant le 9 janvier 2023 à :

Mme LOPEZ Muriel 478 rue de puivert 34500 Béziers

à BEZIERS les 21 et 22 janvier 2023

HEBERGEMENT

Office de Tourisme Béziers Méditerranée :

04 99 41 36 36

<https://www.beziers-mediterranee.com/>

<https://office-de-tourisme.net/34-Herault/office-tourisme-beziers-Beziers-o312.html>

Hébergement à BEZIERS:

<https://www.beziers-mediterranee.com/votre-sejour/les-hebergements/>

<https://www.clevacances.com/fr/locationvacances/languedocroussillon/herault/beziers-13500>

Camping:

<https://www.beziers-mediterranee.com/votre-sejour/les-hebergements/campings/>

<https://www.homair.com/camping-beziers>

Chambre d'hôte:

https://www.chambres-hotes.fr/chambres-hotes_beziers_14529.html

Gîte de France :

<https://www.gites.fr/>

à BEZIERS les 21 et 22 janvier 2023



Résidence Les Berges du Canal 2030 Trav. de Colombiers (Vc 9), 34500 Béziers 0467760137



Gîtes et meublés de tourisme Béziers - événements-Domaine de la Gourgasse Vieille
0603135359 <http://www.la-gourgasse-vieille.com/>



Au secret des Bréguines
Saint Pierre les Bréguines, chemin rural 137, Rte de Lespignan, 34500 Béziers 0611381876

Domaine de Manteau-Bleu
1451 Rte de Narbonne, 34500 Béziers 0637540126
<https://domainedemanteableu.fr/>

Hôtel des Poètes – 80, Allées Paul Riquet – 34500 Béziers – France – Tél. +33 (0) 4 67 76 38 66
<https://www.hoteldespoetes.fr/>

ibis budget Béziers Centre Palais Congrès 2 étoiles
Rue Racine, Angle de l'Avenue Saint Saëns 34500 BEZIERS – France – Tél. +33(0) 4 67 00 30 73
<https://all.accor.com/hotel/5597/index.fr.shtml>

Règlement du Championnat National F.S.G.T. de Cyclo-cross 2023

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.
Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Dans la catégorie ancien homme, si plus de 15 participants de 3 comités différents 1 médaille aux trois premiers sera remise au plus de 70 ans.

Qualification : Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

Ces Championnats sont ouverts aux licencié(e) s F.S.G.T. qualifiés avant le 09 Janvier 2023.

- Minimes (F/G) né(e) s	en 2009 et 2010	- Vétérans nés	entre 1974 et 1983
- Cadets (tes) né(e) s	en 2007 et 2008	- Super Vétérans nés	entre 1964 et 1973
- Juniors nés	en 2005 et 2006	- Anciens nés	en 1963 et avant
- Espoirs nés	entre 2001 et 2004	- Féminines nées	en 2006 et avant
- Seniors nés	entre 1984 et 2000		(de junior à ancienne)

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque comité départemental ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âge.** Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du championnat si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter-régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours **2022/2023** (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements), ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. **du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.**

Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2022, ils ne peuvent compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements). **Présentation des deux licences.**

Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à **douze (12)** épreuves vélo F.S.G.T. **six (6)** pour les minimes et les cadets **du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**, dont **trois (3)** de la spécialité de la saison en cours **2022/2023**, y compris un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross). Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2022, il ne peut compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements). **Présentation des deux licences.**

* Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. pour 2023 et possédant **+ de 200 points** (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2022 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2023.

* **De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué **+ de 200 points** pour les hommes, et **100 points** pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* (Article 15 du règlement national)

LES ENGAGEMENTS SERONT FAIT EN LIGNE AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2022
APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier impérativement.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours** dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.** La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Plus aucun dossard ne sera remis après la clôture officielle le dimanche 12 heures (même pour les locaux).

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur.
Un chèque par transpondeur.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'un même comité devra revêtir un maillot identique par catégorie (de comité ou de club). Les Champions départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif.

Sur tout le site du National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit.

Matériel :

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, les caméras sur les vélos, les casques ou les concurrents sont interdites.** Le développement est libre pour les cadet (te) s. et les minimes garçons et filles. Les cornes et **les guidons avec cornes** sont interdites. **Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés. Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 33 mm, suspensions avant et arrière interdites.**

Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdits.

Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévu à cet effet.

Le changement de vélo est interdit pour les catégories minimales G / F et cadets et cadettes, sur tout le parcours ainsi que dans les deux ou trois points de dépannage prévu à cet effet.

Le changement de roue se fera pour tous uniquement, soit aux points de dépannage soit dans les deux ou trois points prévu à cet effet.

Ravitaillement :

Il n'est pas autorisé dans les épreuves cyclo-cross pour toutes les catégories, sauf dans les zones de dépannage.

Déroulement des épreuves :

L'appel des coureurs se fera nominativement **15 minutes** avant l'heure de départ.

Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera champion sortant, puis suivra le 1^{er} engagé du 1^{er} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} du 3^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2^{ème} engagé du 1^{er} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 2^{ème} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, etc..

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou inter régionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux.

Les concurrents (es) partent pour un temps donné (voir ci-dessous) selon leurs catégories, et à mi-temps de l'épreuve, sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci seront classés à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Durée des épreuves :

* Minimales (G/F)	20 Minutes	* Seniors	50 Minutes
* Cadets	30 Minutes	* Vétérans	40 Minutes
* Cadettes	20 Minutes	* Super Vétérans	40 Minutes
* Juniors	40 Minutes	* Anciens	40 Minutes
* Espoirs	50 Minutes	* Féminines	40 Minutes

Récompenses fédérales :

Le champion national se verra remettre le maillot de champion Fédéral, ainsi qu'une paire de manchette FSGT, les trois premiers une médaille fédérale.

Pour un échange de maillot, un délai de 15 jours est accordé, au-delà de ce délai, il ne sera plus possible de faire un échange gratuitement, il sera facturé 50€.

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

Échauffements :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Respect de l'environnement :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (Attention avertissement et jusqu'à exclusion).

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Réclamations :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.

**14-16 rue SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX**



CYCLISME

Règlement F.S.G.T. du Critérium National À l'Américaine de Cyclo-cross 2023

Le label " Critérium National Toutes Catégorie à l'Américaine" est accordé à partir du moment où au moins cinq comités se sont engagés, en dessous le label de "Critérium" sera attribué.

Qualification :

Ce critérium est ouvert aux licenciés F.S.G.T. qualifiés avant le 09 Janvier 2023.

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

- | | | | |
|------------|------------------------|------------------|------------------------|
| - Espoirs | nés entre 2001 et 2004 | - Super Vétérans | nés entre 1964 et 1973 |
| - Seniors | nés entre 1984 et 2000 | - Anciens | nés en 1963 et avant |
| - Vétérans | nés entre 1974 et 1983 | - Féminines | nées en 2004 et avant |

Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter-régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours **2022/2023** (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements), ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. **du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.**

Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2022, ils ne peuvent compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements). **Présentation des deux licences.**

Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à **douze (12)** épreuves vélo F.S.G.T., **six (6)** pour les minimes et les cadets **du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**, dont **trois (3)** de la spécialité de la saison en cours **2022/2023**, y compris un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross). Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2022, il ne peut compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements). **Présentation des deux licences.**

* Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. pour 2023 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 100 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2022 ne pourra pas prendre part à ce critérium national FSGT 2023.

* De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé 1ère catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* Voir le règlement national Article 15

**LES ENGAGEMENTS SERONT FAIT EN LIGNE AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2022
APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES
SOIT POUR UN OUBLI OU L' ORDRE DES INSCRIPTIONS**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier impérativement.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire les équipes dans l'ordre préférentiel.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

Composition des équipes :

Chaque équipe de comité départemental doit être composée de coureurs de même classe d'âge, possibilité de faire des équipes mixtes H/ F dans la même catégorie.

Si des équipes mixtes de différentes catégories ou comités sont engagés, elles seront hors critérium national.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours** dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.** La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros par coureur ou 140 Euros pour l' équipe pour le retrait des transpondeurs.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'une équipe devra revêtir un maillot identique (de comité ou de club).

Sur tout le site du National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit.

Matériel :

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Pour la sécurité des participants, les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites.

Les roues devront être de 700. Les cornes et **les guidons avec cornes** sont interdits.

Seuls les vélos de cyclo-cross seront autorisés (Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 33mm, suspensions avant et arrière interdites). Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdits.

Ravitaillement :

Il n'est pas autorisé dans les épreuves cyclo-cross pour toutes les catégories, sauf dans les zones de dépannage.

Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévu à cet effet.

Le changement de roue se fera uniquement, soit aux points de dépannage soit dans les zones prévu a cet effet.

Echauffements :

Les échauffements sont interdits **sur le circuit du championnat de Cyclo-cross.**

Déroulement de l'épreuve :

Durée de l'épreuve : 60 Minutes

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ.

Chaque coureur devra avoir un pied à terre.

L'ordre des départs sera la première équipe du comité organisateur, puis la première équipe des autres comités toujours dans l'ordre de réception des inscriptions en ligne, et cela dans chaque catégorie.

Les relais se feront sur une zone à proximité de la ligne d'arrivée.

Le passage de relais entre équipier se fera à pied en touchant l'équipier qui prend le relais.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux des épreuves.

Les concurrents partent pour un temps de 60 minutes, à mi-temps de l'épreuve il sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Respect de l'environnement :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

Récompenses fédérales :

L'équipe vainqueur au crash du Critérium National se verra remettre un macaron, une coupe pour l'équipe et une médaille. La deuxième et troisième équipe une médaille. Chaque équipe de classe d'âge recevra une médaille (pas de cumul de médaille).

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Réclamations :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo De la F.S.G.T.
14-16 rue SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX**



CYCLISME

Règlement du Championnat National F.S.G.T. de Cyclo-cross 2023

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.
Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Dans la catégorie ancien homme, si plus de 15 participants de 3 comités différents 1 médaille aux trois premiers sera remise au plus de 70 ans.

Qualification : Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

Ces Championnats sont ouverts aux licencié(e) s F.S.G.T. qualifiés avant le 09 Janvier 2023.

- Minimes (F/G) né(e) s	en 2009 et 2010	- Vétérans nés	entre 1974 et 1983
- Cadets (tes) né(e) s	en 2007 et 2008	- Super Vétérans nés	entre 1964 et 1973
- Juniors nés	en 2005 et 2006	- Anciens nés	en 1963 et avant
- Espoirs nés	entre 2001 et 2004	- Féminines nées	en 2006 et avant
- Seniors nés	entre 1984 et 2000		(de junior à ancienne)

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque comité départemental ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âge.** Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du championnat si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter-régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours **2022/2023** (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements), ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. **du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.**

Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2022, ils ne peuvent compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements). **Présentation des deux licences.**

Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à **douze (12)** épreuves vélo F.S.G.T. **six (6)** pour les minimes et les cadets **du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**, dont **trois (3)** de la spécialité de la saison en cours **2022/2023**, y compris un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross). Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2022, il ne peut compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements). **Présentation des deux licences.**

* Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. pour 2023 et possédant **+ de 200 points** (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2022 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2023.

* **De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué **+ de 200 points** pour les hommes, et **100 points** pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* (Article 15 du règlement national)

LES ENGAGEMENTS SERONT FAIT EN LIGNE AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2022
APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier impérativement.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours** dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.** La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Plus aucun dossard ne sera remis après la clôture officielle le dimanche 12 heures (même pour les locaux).

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur.
Un chèque par transpondeur.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'un même comité devra revêtir un maillot identique par catégorie (de comité ou de club). Les Champions départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif.

Sur tout le site du National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit.

Matériel :

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, les caméras sur les vélos, les casques ou les concurrents sont interdites.** Le développement est libre pour les cadet (te) s. et les minimes garçons et filles. Les cornes et **les guidons avec cornes** sont interdites. **Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés. Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 33 mm, suspensions avant et arrière interdites.**

Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdits.

Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévu à cet effet.

Le changement de vélo est interdit pour les catégories minimales G / F et cadets et cadettes, sur tout le parcours ainsi que dans les deux ou trois points de dépannage prévu à cet effet.

Le changement de roue se fera pour tous uniquement, soit aux points de dépannage soit dans les deux ou trois points prévu à cet effet.

Ravitaillement :

Il n'est pas autorisé dans les épreuves cyclo-cross pour toutes les catégories, sauf dans les zones de dépannage.

Déroulement des épreuves :

L'appel des coureurs se fera nominativement **15 minutes** avant l'heure de départ.

Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera champion sortant, puis suivra le 1^{er} engagé du 1^{er} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} du 3^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2^{ème} engagé du 1^{er} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 2^{ème} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, etc..

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou inter régionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux.

Les concurrents (es) partent pour un temps donné (voir ci-dessous) selon leurs catégories, et à mi-temps de l'épreuve, sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci seront classés à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Durée des épreuves :

* Minimales (G/F)	20 Minutes	* Seniors	50 Minutes
* Cadets	30 Minutes	* Vétérans	40 Minutes
* Cadettes	20 Minutes	* Super Vétérans	40 Minutes
* Juniors	40 Minutes	* Anciens	40 Minutes
* Espoirs	50 Minutes	* Féminines	40 Minutes

Récompenses fédérales :

Le champion national se verra remettre le maillot de champion Fédéral, ainsi qu'une paire de manchette FSGT, les trois premiers une médaille fédérale.

Pour un échange de maillot, un délai de 15 jours est accordé, au-delà de ce délai, il ne sera plus possible de faire un échange gratuitement, il sera facturé 50€.

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

Échauffements :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Respect de l'environnement :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (Attention avertissement et jusqu'à exclusion).

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Réclamations :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.

**14-16 rue SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX**



CYCLISME

Règlement 2023 du Critérium Cyclo-cross Des Draisiennes Écoles de Vélo F. S. G. T.

Préambule :

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux et de la responsable des épreuves.

La responsable de l'épreuve est : **Sylvie CREUZENET**

Qualification :

Ce Critérium est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence a été validée avant le 15 janvier 2023, répartis dans la catégorie d'âge suivante :

- Pucerons G / F né(e) s en 2019
- Pucerons G / F né(e) s en 2020

Ce Critérium n'est pas limité.

Tarif d'engagement : Gratuit

Matériel :

Tout type de draisienne.

Le port du casque est obligatoire sur la draisienne même en dehors des épreuves.

Les gants sont obligatoires.

Chaussures couvertes obligatoires.

Pour la sécurité des participants, interdiction à toute caméra sur la draisienne, casque ou sur le concurrent.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le comité du coureur.

Déroulement de épreuve :

En groupe sur parcours adapter.

Récompense :

Une médaille à tous les participants et friandises.

Le samedi après midi il sera servi un goûter.

Discipline :

Tout(e) participant (e) engagé (e) sera soumis au respect du règlement du Critérium.
Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.
Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants et supporters pendant la durée des épreuves et les réceptions. Tout comportement inadmissible fera que le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs critères de draisienne et/ou aux critères des écoles de vélo.
Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Réclamation :

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.
Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.
14-16 Rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX**

